

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 5 avril 2018**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2018-03-18- TRANSPORTS (8.7) – MOBILITÉ : CHOIX DU MODE DE GESTION**

**DATE DE CONVOCATION : 29 MARS 2018**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 13 AVRIL 2018 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président. L’ordre du jour est modifié et approuvé à l’unanimité, comme suit : retrait de la délibération 2018.03.37.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean Paul LOUIS (ayant la suppléance de Jean Luc LEVIEVRE) , Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de Pascal MATTEUDI à compter de la 2018.03.15), Serge ZUFFELLATO (ayant la suppléance de Jean-François SEGALT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Christophe MAURY), Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT), Bruno BECK (ayant la procuration d’Isabelle GASPARD), Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Christine THERMINOT), Corinne LALANCE (ayant la procuration de Gérard BOULANGER), Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Chantal PIERSON (présente à compter de la 2018.03.09), Bernard DEPAILLAT (départ à compter de la 2018.03.15), Philippe HENNEBERT (ayant la procuration de Chantal PIERSON du début à la 2018.03.08), François MANSION (ayant la procuration de Patrick THIERY), Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN (départ à compter de la 2018.03.15), Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de Matthieu VERGEOT), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Marie VIOT (ayant la procuration de Catherine BRETENOUX), Malika GHAZZALE (ayant la procuration de Catherine GAY), Mustapha ADRAYNI, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL (ayant la procuration d’Alain BOURGEOIS), Pascal MATTEUDI (départ à compter de la 2018.03.15), Etienne MANGEOT (ayant la procuration de Jean-Robert GORCE), Thierry BAUER (ayant la procuration de Véronique CARRIER), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN, Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Jean-Luc LELIEVRE, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Michèle PILOT, Isabelle GASPARD, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Chantal PIERSON (excusée du début à la 2018.03.08), Patrick THIERY, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Véronique CARRIER.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2018.03.07 : 15 procurations. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 14 procurations. De la 2018.03.15 à la fin : 15 procurations.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	Du début à la fin : 2 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2018.03.07 : 55 présents. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 56 présents. De la 2018.03.15 à la fin : 53 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la 2018.03.14 : 70 votants. De la 2018.03.15 à la fin : 68 votants.

Par délibération en date du 28 septembre 2017, la CC2T a approuvé l'intégration dans ses statuts de la compétence mobilité, en tant que compétence facultative à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Suite à l'arrêté du préfet en date du 28 décembre 2017, la communauté de communes a le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, tel que le prévoit la loi relative à la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles (loi MAPTAM adoptée le 27 janvier 2014).

Vu l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service de transports publics sur l'ensemble du territoire de la CC Terres Toulouises et transmis aux membres de l'assemblée le 29 mars 2018, qui préconise de retenir le principe de gestion par concession de service public ainsi que les principales caractéristiques du futur contrat,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 4 avril 2018,

Vu les commissions mobilité des 14 février et 4 avril 2018,

Vu la commission des maires du 22 mars 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver – au vu des éléments qui viennent d'être exposés - le principe d'une gestion déléguée du service public de transports selon les principales caractéristiques ci-annexées, envisagées pour le futur contrat de délégation et d'autoriser Monsieur le Président à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve le principe de l'exploitation du service public de transport dans le cadre d'une concession de service public,**
- **Approuve le contenu des caractéristiques des prestations à la charge délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation ci-annexé sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président ou à son représentant d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,**
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à entreprendre toutes démarches utiles à la mise en œuvre de cette procédure, et à signer les documents s'y rapportant, ainsi que tous les actes et documents à intervenir.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

